

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LE PROJET FRANÇAIS DE VENTE D'UN SÉPARATEUR DE PLUTONIUM À LA CORÉE DU SUD—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a reçu une réponse de l'ambassadeur du Canada à Séoul à la question de savoir si le gouvernement de ce pays est en voie de négocier l'acquisition d'une usine de traitement ou de séparation susceptible de servir à la fabrication de plutonium? Je pose cette question parce que le ministre nous a dit qu'il n'a jamais pensé à la poser lors de son séjour en Corée du Sud, mais qu'une fois parti de cet État, il demanderait à l'ambassadeur de s'enquérir.

● (1420)

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'ai bien reçu une réponse à la demande de renseignements transmise en mon nom au ministre coréen des Affaires étrangères. Celui-ci nous a informés que le matériel que la Corée compte acheter à la France sera destiné à la recherche; il permettra de voir s'il est possible de récupérer le combustible épuisé. La question a son importance et j'aimerais donner tous les détails. Le ministre coréen a expliqué que son pays considérerait que le recyclage du combustible épuisé serait nécessaire à la production de combustible au moyen de réacteurs dans les années à venir. Il a également dit que la Corée n'envisage pas de traiter le combustible usé provenant du réacteur CANDU au moyen du matériel qu'elle compte acheter pour la recherche. Pour le moment, le chef de l'opposition le sait, nous mettons au point un accord de sécurité entre le Canada et la Corée, qui prévoirait en l'occurrence l'autorisation de transformer du combustible épuisé provenant de tout réacteur obtenu du Canada. Cet accord entre nos deux gouvernements fait toujours l'objet de négociations.

#### LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE QUANT AUX NÉGOCIATIONS DE L'EACL AVEC LES PAYS CLIENTS

**M. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a-t-il pour principe d'exiger que le ministère des Affaires extérieures donne au préalable son assentiment à l'égard des pays avec lesquels l'Énergie atomique du Canada Limitée entend négocier la vente de réacteurs CANDU ou permet-il à la société EACL de faire d'abord des propositions à un pays client pour ensuite se préoccuper des répercussions politiques, militaires et diplomatiques et des garanties de sécurité à exiger, une fois que la vente d'un réacteur CANDU est presque assurée?

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Non, monsieur l'Orateur. En général, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre de l'Industrie et du Commerce et moi-même avons des entretiens serrés sur toutes ces questions au tout premier stade. Il y a consultation dès le début.

#### LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU—LES CONDITIONS POUR LES TRANSACTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE EXTÉRIEURE

**M. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre.

### Questions orales

Ces jours derniers, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le Canada n'avait pas posé comme condition préalable à la vente d'un réacteur Candu que le pays acheteur soit membre signataire du traité de non-prolifération nucléaire, mais que, dans le cas des réacteurs achetés dans le cadre de l'aide extérieure, le pays acheteur devra avoir signé ce traité. Le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi nous avons deux poids et deux mesures, selon qu'il s'agit de pays riches ou de pays pauvres?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je crois que le gouvernement a clairement exprimé son intention en adoptant cette règle, c'est-à-dire de convaincre le plus grand nombre possible de pays de ratifier le traité. Lorsque nous pouvons obtenir ce résultat par la persuasion c'est, comme je l'ai dit au cours de mon voyage en Europe il y a deux mois, la méthode que nous employons. Si nous pouvons mieux arriver à notre but de la façon que le député vient de mentionner, c'est-à-dire en discutant avec nos clients éventuels qui ont besoin d'aide financière, nous procédons de cette façon.

\* \* \*

[Français]

### LE CODE CRIMINEL

#### ON PROPOSE LA DÉMISSION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL, ÉTANT DONNÉ SA SUPPOSÉE INCAPACITÉ D'APPLIQUER LA DISPOSITION RELATIVE À LA PEINE DE MORT

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Face aux pressions grandissantes de la part du peuple canadien, et pour faire suite à la déclaration que vient de faire le ministre, à l'effet qu'il démissionnerait si la peine de mort était rétablie, est-ce qu'il pourrait compléter cette heureuse nouvelle en annonçant immédiatement sa démission? Cela permettrait au Canada de se doter d'un nouveau solliciteur général qui, lui, prendrait ses responsabilités, de sorte que la loi relative à la peine de mort et telle qu'adoptée par la Chambre en 1972 serait respectée au pays.

\* \* \*

[Traduction]

### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

#### LA POSSIBILITÉ D'UN NOUVEAU PROCÈS POUR LE D<sup>r</sup> MORGENTALER—LA QUESTION DE L'APPLICATION DES ARTICLES 617a) ET 683(2) DU CODE CRIMINEL

**M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Étant donné que le ministre a proposé de modifier le Code criminel de façon que les cours supérieures n'aient plus le droit d'annuler le verdict d'acquiescement rendu par un jury à dessein d'assurer une harmonieuse continuité entre le passé très récent et le proche futur envisagé, le ministre ordonnera-t-il un nouveau procès pour le D<sup>r</sup> Morgentaler, en vertu de l'article 617a) du Code criminel?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Non, monsieur l'Orateur. J'ai déjà répondu à cette question en ajoutant que, d'après moi, la meilleure chose à faire était d'oublier les critiques en grande partie passionnées formulées à propos du système de jury, après que la décision du jury ait été rendue dans l'affaire Morgentaler...